



La professionnalisation de la commande publique et le renforcement des capacités en Zambie

PRESENTATION POUR RACOP PAR:

Mme IDAH C. CHELLA

DIRECTRICE GENERALE

DE L'AUTORITE DE LA COMMANDE PUBLIQUE DE LA ZAMBIE

SOMMAIRE DE LA PRESENTATION

- ▶ 1. La législation qui gouverne la professionnalisation de la commande publique et le renforcement des capacités en Zambie.
- 2. Les organisations responsables de la professionnalisation et le renforcement des capacités en Zambie.
- 3. Les structures créées au sein de l’Autorité de la Commande Publique en Zambie, responsables de la promotion de la professionnalisation de la commande publique et des interventions de renforcement des capacités dans le secteur public & autres parties prenantes.
- 4. L’historique de la professionnalisation et le renforcement des capacités de 1996 à 2021.
- 5. Les leçons et savoir tirés de la professionnalisation du renforcement des capacités & perspectives d’avenir de 1996 à nos jours.

1. La législation qui gouverne la professionnalisation de la commande publique et le renforcement des capacités

- ▶ L'institut zambien de la commande publique et de l'approvisionnement (ZIPS) Loi No. 15 de 2003.
- ▶ Loi sur la commande publique (PPA) No. 12 de 2008 [abrogée].
- ▶ Loi sur la commande publique (PPA) No. 8 de 2020.

1. Suite

A. LOI NO. 15 DE 2003 PORTANT CREATION DE L'INSTITUT ZAMBIEN DE LA COMMANDE PUBLIQUE & L'APPROVISIONNEMENT

- Article 8: les praticiens des secteurs **privés** et **publics** sont appelés à être qualifiés en gestion de la commande publique et de la chaîne d'approvisionnement et reconnus par le ZIPS.
- Article 22: c'est un délit pour un officier de la commande publique d'exercer sans s'inscrire auprès de l'institut.

***La licence d'exercice est obligatoire.**

B. LOI NO. 8 DE 2020 PORTANT SUR LA COMMANDE PUBLIQUE

Article 6[2][k]: L'autorité doit coordonner et promouvoir le renforcement des capacités et le développement professionnel au sein du système de la commande publique.

Article 6[2][m]: L'autorité doit faire des recherches sur le système et tous les développements naissant du système.

Article 25[2]: L'approvisionnement et la gestion des stocks devront être faits par une personne qui est membre de ZIPS.

1. Suite

- ▶ B. LOI NO. 8 DE 2020 PORTANT SUR LA COMMANDE PUBLIQUE (SUITE)
 - Circulaire no. 1 de 2019 de l'ARMP-ZAMBIE- offrait d'amples conseils sur les conditions requises que les spécialistes de la commande publique doivent avoir, comme suit:
 - i. Premier diplôme en gestion de la commande publique & chaîne d'approvisionnement;
 - ii. Ou un diplôme, niveau 6 de CIPS, UK, Corporate Member ou
 - iii. ZIPS- Etape professionnelle, diplôme de fin d'étude [à l'époque-WIP]

1. Suite



- ▶ De nos jours, la Zambie a, à peu près, 3000 spécialistes accomplis et qualifiés.
- ▶ Plus de 2100 [70%] des spécialistes hautement qualifiés sont employés dans le secteur de la commande publique.
- ▶ 620 des entités adjudicatrices sont actuellement opérationnelles sur toute l'étendue nationale et sont gérées par des spécialistes qualifiés.



2. Organisations responsables de la professionnalisation & le renforcement des capacités

- ▶ L'Institut zambien de la commande publique et de l'approvisionnement, Loi No. 15 de 2003; tous les praticiens.
- ▶ L'ARMP-ZAMBIE, Loi No. 8 de 2020; tous les officiels publics
- ▶ CIPS, UK; tous les praticiens internationaux/du monde.
- ▶ Toutes les universités locales comme Copperbelt, University of Zambia, University of Lusaka, etc.; les étudiants du premier
- Les universités affiliées aux programmes professionnels de ZIPS et CIPS; des étudiants en fin de parcours et en cours d'emploi.
- Les consultants freelances affiliés à CIPS & ZIPS; tous les praticiens.

3. L'établissement des domaines fonctionnels au secrétariat de l'ARMP-Zambie responsables de la promotion de la professionnalisation & le renforcement des capacités

▶ Le département de recherche & de développement des capacités:

- gère des interventions relatives aux ateliers, séminaires, formations en entreprises, formations virtuelles, webinaires, e-learning, infomerciaux, etc. pour des entités adjudicatrices et autres parties prenantes.
- L'autorité signe un protocole d'accord entre 4 prestataires de services pour renforcer ses efforts en matière de renforcement des capacités [ZAMIM, UNILUS, NIPA, INSTI-NRDC] .
- fait des recherches et offre des services de consultance pour l'implémentation des politiques de commande publique, fait des révisions et amendements.

▶ 3.2. Département de contrôle de conformité:

- évaluations de capacités des entités adjudicatrices,
- contrôle de conformité,
- audits des marchés publics,
- services de conseil et suivi des évaluations ou de l'audit des marchés publics,
- contact avec la recherche et le développement des capacités pour les lacunes constatées dans l'adhésion au PPA et aux PPR ; conception et exécution des interventions de formation.

▶ Unité de la commande publique électronique (e-GP):

- fait des évaluations de la passation de marchés en ligne auprès des entités adjudicatrices, des fournisseurs et d'autres parties prenantes ,
- Formations de l'Unité e-GP pour les entités adjudicatrices, les fournisseurs et autres parties prenantes..

3.3. Le système e-GP: une solution à nos défis

Embrasser la technologie de l'information en passation des marchés va énormément aider à faire face aux défis.

❑ Qu'est-ce le système e-GP?

C'est une plateforme en ligne qui permet aux institutions publiques d'impliquer des fournisseurs pour l'acquisition de biens, travaux et services de consultance ou non recommandés par le secteur public.

❑ L'ARMP-Zambie ne joue pas le rôle d'acheteur pour les entités adjudicatrices

3.3. Axe de formation



Cadre juridique

L'ARMP-Zambie est en train de faire des formations aux utilisateurs du système e-GP, y compris les fournisseurs et les entités adjudicatrices

- ▶ Les formations à l'endroit des fournisseurs se focalisent plus sur l'inscription en ligne et comment créer et soumettre des offres d'appel dans le système e-GP.
- ▶ Quant aux entités adjudicatrices, les formations sont basées sur des modules complets du système.

Inscription des entités adjudicatrices, soumissionnaires & autres utilisateurs

Tous les soumissionnaires doivent s'inscrire pour participer aux opportunités d'appels d'offre

Appels d'offre électronique

Gestion des cycles d'appels d'offre de la publication de l'annonce à l'attribution du marché.

e-Notification

Publication des annonces de contrats, de l'attribution des marchés, plans d'achat, appels d'offres, etc. par les entités adjudicatrices

e-Evaluation/ Attribution

Processus d'évaluation et de notification d'attribution automatique

Gestion des contrats électroniques

Établir, gérer et surveiller les contrats, rassembler l'historique des offres, surveiller les performances par rapport aux accords de niveau de service et aux indicateurs clés de performance convenus et alerter les acheteurs.

Auditeur Général

Une option d'audit du processus d'appel d'offres, de la soumission des offres à l'exécution du contrat

Procureur Général

Une option d'approbation des contrats via le système e-GP

3.3. Période cible de réalisation

- ▶ Le déploiement du système e-GP en vue de piloter les sites a été fait en juillet 2016.
- ▶ Le déploiement de l'approche progressive est en cours et nos statistiques indiquent que 283 entités adjudicatrices sont connectées au système e-GP pour un total de 620 entités adjudicatrices. 147 personnes ont été formées et ajoutées pour une utilisation complète pour leurs transactions d'achat, dont seulement 60 sont des utilisateurs actifs. 136 entités adjudicatrices ont été ajoutées pour les modules e-Planification annuelle des achats et e-Notification.
- ▶ Il est prévu que toutes les entités adjudicatrices soient formées et utilisent le système e-GP d'ici 2024..

3.3. Défis liés à la formation e-GP

- ▶ La ZPPA doit former à nouveau certaines entités adjudicatrices plusieurs fois avant qu'elles puissent utiliser le système e-GP en toute confiance.
- ▶ Sur les 147 entités adjudicatrices formées et ajoutées au système e-GP pour l'ensemble de leurs opérations de passation de marchés, seules 60 sont des utilisateurs actifs. Cela signifie que 87 d'entre elles ont besoin d'une formation supplémentaire..

4. L'historique de la professionnalisation et le renforcement des capacités de 1996 à 2021

- ▶ Sur une période de vingt [25] ans, des réformes des marchés publics ont été soutenues par des partenaires de coopération ou de développement dans le cadre des programmes/projets suivants:

4.1. Projet de gestion de la mise à niveau financière et juridique

[FILMUP] ;

1996 - 2001;

- formation financée de 100 diplômés d'universités pour obtenir le diplôme de fin de formation de CIPS en cours accélérés de 18 mois.
- Équiper les PE de ressources opérationnelles de base telles que des ordinateurs, des photocopieurs, des manuels d'utilisation pour les achats, etc.

4.2. PSCAP - 2001- 2006:

- la formation de spécialistes de la passation de marchés dans divers programmes de passation de marchés, comme les procédures de passation de marchés de la Banque mondiale.
- l'acquisition de véhicules automobiles de fonction pour les Pus des entités adjudicatrices
- le financement des réformes de la législation sur les marchés publics.

4. Suite

▶ 4.3. PEMFAR- 2006 - 2012:

- Financement des réformes du secteur public en matière de gestion financière et de passation de marchés.
- Financement de l'acquisition d'équipements pour les entités adjudicatrices, comme des véhicules à moteur, des ordinateurs, des photocopieurs, etc.
- Financement de la révision et des modifications des législations sur les marchés publics, des documents d'appel d'offres standard, de l'équipement des entités adjudicatrices en ordinateurs et autres ressources.
- sponsoring de plusieurs programmes de formations pour les agents publics.

4. Suite

▶ 4.4. PMFRP- 2013 - 2018

- Financement des réformes législatives sur les marchés publics.
- Formation d'agents publics dans divers programmes de marchés publics et d'administration des affaires - programmes de Master à la CBU.
- Financement de la mise en place des marchés publics électroniques [e-GP].
- Soutien à la révision et à la modification de la législation en matière de marchés publics.
- Soutien à l'achat d'équipements pour les entités adjudicatrices

5. Les leçons et savoir tirés de la professionnalisation du renforcement des capacités & perspectives d'avenir

- ▶ La professionnalisation et le renforcement des capacités sont un processus continu qui nécessite un investissement à long terme dans le capital humain et les ressources non humaines pour les marchés publics afin de créer un environnement opérationnel optimal pour tous les acteurs du système de gestion des marchés publics et de la chaîne d'approvisionnement.
- ▶ Le soutien des partenaires de coopération et de développement a aidé le pays à améliorer le système de passation des marchés publics, les normes en la matière ayant été comparées aux meilleures pratiques internationales de la Banque mondiale, des Nations unies, du COMESA, de l'UE, de la BAD, de la GIZ, etc. La ZPPA a continué à approcher les partenaires de coopération pour parrainer des réformes dans le domaine des marchés publics afin d'obtenir un environnement optimal et propice aux marchés publics dans le pays.
- ▶ L'introduction du système de passation de marchés en ligne [e-GP] en Zambie change radicalement du système manuel de passation de marchés. Les fournisseurs et les autres parties prenantes apprécient le système e-GP car il favorise la transparence, la concurrence, l'équité, l'intégrité et le rapport qualité-prix dans les transactions de marchés publics. L'adoption et l'utilisation du système e-GP par les entités adjudicatrices sont plutôt lentes et nécessitent un rajeunissement et d'autres interventions, telles que la reconnaissance des utilisateurs à temps plein et leur félicitation, afin d'intensifier son utilisation par les entités adjudicatrices publiques.
- ▶ Il y a un grand écart entre le besoin de professionnalisation et de renforcement des capacités et l'enveloppe de ressources disponibles pour le soutenir. Cela nécessite l'attention de l'exécutif, le soutien des partenaires du développement et la mise en réseau des pairs au sein de RACOP.

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Madame IDAH C. CHELLA

DIRECTRICE GENERALE

L'ARMP-ZAMBIE

site web: www.zppa.org.zm

email: idah.chella@zppa.org.zm, info@zppa.org.zm